

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 15 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale à Lezoux après convocations légales en date du 9 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

M BREUIL Lionel	M BOURNAT Christian
M GIRARD Jean-Baptiste	Mme BERNARD Célia
Mme BEN SAAD Bérengère	Mme PLOT Karine
M BERGAMI Gilles	M MINGAT Cyrille
Mme MONTBRIZON Julie	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
Mme PEREIRA Elsa	M NUNEZ Estéban
M GLORIEUX Cyril	Mme REIS Martine
Mme LEPIGEON Christelle	M BERNARD Bruno
Mme TERRIER Charlene	M EDOUARD Jean-Charles
M BOUFFANGE Daniel	M FRASIAK Bernard
M CHAUVEAU Jean-François	M CARTERON Maurice
M CONSTANT Olivier	M PLASSE Pierre
Mme NIGON Christine	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : M BLANC Patrice, M MORICONI Fabrice, M PUIGBERT Olivier

Etaient représentés (procuration) :

- Mme ANGELY Emmanuelle donne pouvoir à M Lionel BREUIL
- M BONNEMOY Clément donne pouvoir à Mme BEN SAAD Bérengère
- M BOUFFANGE Jérôme donne pouvoir à M. BOUFFANGE Daniel
- M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent donne pouvoir à M. DAUDUIT Cédric
- M DUPOUE Yannick donne pouvoir à Pierre PLASSE

Absents : M. BEAL Phillipe

VOTE : En exercice : 36 Présents : 31 Représentés : 5 Votants : 36

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : convention de partenariat, vote des tarifs et organisation de la vente des billets_ saison culturelle Impulsions 2026/2027

**CULTURE - SAISON CULTURELLE DEPARTEMENTALE
« IMPULSIONS » 2026/27 - CONVENTION DE PARTENARIAT,
VOTE DES TARIFS ET ORGANISATION DE LA VENTE DE
BILLETS**

**SPECTACLE *Les dossiers secrets de la SACEM* Sten & Chardon
Vendredi 12 mars 2027 à CULHAT**

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme est à l'initiative de la saison culturelle départementale « Impulsions », dispositif qui a pour mission de promouvoir la diffusion du spectacle vivant sur l'ensemble du département.

Il vise à soutenir une programmation artistique de qualité, accessible au plus grand nombre, en s'appuyant sur les acteurs culturels locaux, dont la Communauté de communes Entre Dore et Allier (CCEDA) qui proposera un spectacle intitulé *les dossiers secrets de la SACEM - Sten & Chardon* le vendredi 12 mars 2027, à 20h30, à la salle des fêtes de Culhat.

Ce dispositif reposant sur un principe de coréalisation entre le Département et la CCEDA, une convention de partenariat est établie pour préciser les modalités de partenariat.

Ces engagements sont conjoints quant à l'accueil et l'organisation de l'évènement, le respect des conditions techniques, artistiques, les normes de sécurité, le partage des frais et le contrat avec l'artiste qui sera tripartite.

Le rôle du Département est précisé et concerne la mise en place d'actions de communication et de promotion (réalisation des supports de communication papier et numériques, promotion auprès de la presse...), la mise à disposition des moyens techniques pour équiper le lieu du spectacle et la mise en place de transports pour les groupes de spectateurs.

La CCEDA gère quant à elle l'organisation locale du spectacle : mise à disposition du lieu, accueil des artistes, actions de communication et organisation d'une billetterie locale.

Il est convenu entre le Département et la CCEDA de proposer au public les tarifs suivants :

- tarif plein : 10 €,
- tarif réduit : 6 €*,

Exonération pour les collégiens et les personnes de moins de 15 ans.

*Le tarif réduit sera accordé :

- aux demandeurs d'emploi,
- aux bénéficiaires du RSA
- aux jeunes de moins de 18 ans, aux titulaires d'une carte d'étudiant,
- aux agents du Département
- aux groupes constitués de plus de dix personnes (uniquement sur réservation),
- aux abonnés de la saison culturelle départementale « Impulsions »

Une régie départementale est créée pour le Département et concernant la régie de la CCEDA, la régisseuse sera Elza Brugièrre, chargée de l'accueil et de l'administration du réseau des

médiathèques, accompagnée d'un suppléant, Jean Christophe Lacas, directeur du réseau des Médiathèques et d'une mandataire, Lydie Couturier, chargée de communication/culture à la CCEDA.

Les billets, fournis par le Département seront disponibles auprès de la Communauté de communes, plus précisément à la médiathèque Entre Dore et Allier, sur le lieu du spectacle le Jour J et sur la billetterie en ligne du Département.

Le Département s'engage à fournir à la CCEDA 4 carnets à souches numérotés (2 carnets de 50 places pour le tarif plein, 1 carnet de 50 places pour le tarif réduit et 1 carnet de 50 places exonérées).

Enfin, au sujet des modalités financières, le principe de coréalisation reposant sur un partage équilibré des dépenses et des recettes, sont énumérées dans la convention, les dépenses prises en charge (coût de cession du spectacle, frais d'accueil des artistes, droits d'auteurs...).

Selon la nature des dépenses, les parties conviennent soit d'un règlement direct de chacune des parties à hauteur de sa quote-part ou de la prise en charge initiale par l'une des parties, suivie d'un remboursement par l'autre partie sur présentation de justificatifs.

Les recettes de billetterie seront quant à elles intégrées au bilan financier et réparties entre les parties à parts égales.

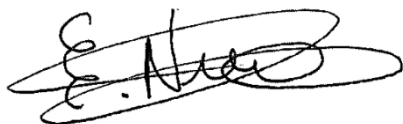
Enfin, à l'issue de la représentation, la CCEDA s'engagera à transmettre au département dans un délai de deux mois un bilan qualitatif, quantitatif et financier

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée :

- D'autoriser le Président à signer la convention entre le Conseil départemental et la Communauté de communes Entre Dore et Allier
- D'approuver les tarifs,
- De signer tous les documents permettant la mise en œuvre de la régie

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 15 septembre 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 15 septembre 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président

